

On excise encore en France : justice, police et medias coupables !

écrit par Christine Tasin | 31 mai 2012



Il n'est pas acceptable qu'un [couple](#) qui, en 2005, s'est vu signifier le rappel à la loi française lors de la découverte de l'excision de ses deux filles aînées ait pu, tranquillement et sans état d'âme, faire exciser les deux plus jeunes, dont l'excision a été découverte en 2009.

Certes, on nous dira qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et que, bien que soumis à contrôle judiciaire, on ne peut suivre et surveiller les parents 24h sur 24.

N'empêche.

N'empêche que si on avait voulu, on aurait pu. Tout simplement en tapant si fort en 2005 qu'on aurait fait peur aux parents. Tout simplement en frappant d'une peine de prison ferme, d'une amende dissuasive, de la menace d'une expulsion si récidive, le tout assorti d'un contrôle obligatoire des deux filles cadettes une fois par an par un gynécologue.

Si on avait voulu, on aurait pu protéger ces deux gamines, mutilées à vie. Et la presse aurait pu jouer un rôle non négligeable dans l'affaire. Si elle avait voulu.

Mais quand les traditions viennent d'Afrique, et/ou quand elles ont un lien avec l'islam, il faut se taire, pour ne pas stigmatiser...

Il est tellement plus facile de se déchaîner contre ceux qui osent proposer des apéros saucisson-pinard...

Christine Tasin